

Le texte de Guilbert et ses collaboratrices constitue par ailleurs l'un des apports les plus intéressants de ce collectif. On y présente en effet une méthodologie originale, centrée sur le partage de savoirs et d'expériences et basée sur la méthode des récits de vie, dans laquelle les participantes sont aussi co-chercheuses et où, à travers diverses activités, elles sont amenées à développer un regard nouveau sur leurs parcours. Cette méthodologie permet de souligner ce qui rapproche les participantes nées au Québec de celles d'origine immigrante. Par exemple, en réfléchissant aux recoupements entre les parcours de formation et d'emploi et les parcours de mobilité et de maternité, les auteures en viennent à la conclusion que la maternité est vécue par toutes comme un choc, souvent plus grand que celui de la migration. « Un choc qui transforme le rapport au monde : le rapport au corps, au temps, à l'espace, aux réseaux interpersonnels et sociaux, de toute femme, immigrante ou native » (68). L'utilisation de cette méthode en contexte régional permet en outre de comprendre de quelles manières les ressources locales sont utilisées et mobilisées par les participantes, à travers leurs différentes sphères de vie et en fonction de leurs besoins.

La deuxième partie, qui porte sur les communautés régionales, fait quant à elle ressortir une conclusion qui semble de plus en plus partagée par les chercheurs qui se sont intéressés à la question de l'influence des structures dans la société d'accueil sur l'intégration des immigrants. Dans un livre primé, Romain Garbaye (2005) souligne l'importance du cadre local d'opportunités politiques, souvent plus influent que le cadre national, dans l'implication politique des citoyens d'origine immigrante dans deux municipalités de la France et une en Grande-Bretagne. Jouant sur des thèmes à portée encore plus large, les auteurs de cette deuxième partie en viennent à une conclusion similaire, à savoir qu'il importe de s'intéresser aux rapports entre acteurs et structures de l'espace local, en tant que « territoire tissé de rapports sociaux et habité d'histoire » (222), pour mieux comprendre les facteurs de succès de l'insertion et de l'intégration des immigrants dans des communautés situées en-dehors des grands centres urbains.

Dans cette partie, nous retiendrons peut-être plus particulièrement les conclusions novatrices et nuancées de Nicole Gallant, Annie Bilodeau et Aline Lechaume, qui comparent les attitudes envers l'immigration et la diversité en région et à Montréal. À la lumière de leurs résultats, les auteures s'attaquent à l'idée selon laquelle il y aurait corrélation entre le fait de vivre en région et la méfiance à l'égard de l'immigration. Elles démontrent plutôt que c'est l'absence d'exposition à la diversité culturelle (qu'elles définissent comme l'amitié avec des personnes d'origines diverses et les voyages à l'étranger) qui explique ce type d'attitude négative.

Malgré l'intérêt de ses différents chapitres, le principal problème de cet ouvrage réside probablement dans le fait que sa lecture laisse perplexe quant à l'arrimage entre les deux grandes parties. Le chapitre qui clôt l'ouvrage tente de faire des recoupements de nature théorique entre les deux sections, mais on a un peu l'impression que les auteures se sont surtout intéressées à la question des communautés régionales, et on comprend alors difficilement l'apport des textes de la première partie à cet essai théorique.

Alors, qui trop embrasse, mal étreint? Peut-être un peu, mais une telle affirmation ne rendrait sans doute pas justice aux contributions particulièrement intéressantes et stimulantes

de cet ouvrage. En effet, même si on aurait aimé voir des liens plus étroits entre les différents propos de ce livre, cela ne gâche en rien les trouvailles méthodologiques de même que les contributions à l'état des connaissances qu'il apporte. Mentionnons simplement qu'une lecture ciblée de certains passages de l'ouvrage sera peut-être plus utile qu'une lecture détaillée et intégrée de chaque partie.

Référence

Garbaye, Romain

2005 Getting into Local Power. The Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities. Oxford: Blackwell.

Otis Ghislain, dir., *L'adoption coutumière autochtone et les défis du pluralisme juridique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, 230 pages.

Recenseur : Florence Dupré
Université Laval

L'adoption coutumière autochtone pose de nombreux défis aux gouvernements nationaux en termes de connaissance et de reconnaissance juridique. Dans le contexte de la remise, en avril 2012, du rapport du Groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone, puis du dépôt, par le ministre de la Justice du Québec en juin 2012, du projet de loi 81 proposant de modifier les dispositions du *Code civil* sur l'autorité parentale et l'adoption, la question de l'altérité et du pluralisme juridique caractérisant le territoire du Québec se charge d'une actualité toute particulière. Les demandes de reconnaissance de l'adoption coutumière au Québec et dans d'autres sociétés font l'objet du collectif *L'adoption coutumière autochtone et les défis du pluralisme juridique* dirigé par le professeur Ghislain Otis, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones à l'Université d'Ottawa.

À la suite des réflexions tenues dans le cadre d'un atelier scientifique organisé en février 2011 à cette université, l'ouvrage rassemble dix textes de chercheurs et d'experts universitaires, juristes et anthropologues, œuvrant avec les communautés autochtones ou pour la protection des droits et libertés de la personne. Il s'articule autour de trois axes principaux : les bases de la définition de l'adoption en droit coutumier autochtone relativement à son acception en droit civil québécois, les fondements et les obstacles juridiques de la demande de reconnaissance de l'adoption coutumière, et les modèles, procédés et modalités de reconnaissance de l'adoption coutumière hors du Québec. Les principaux objectifs de l'ouvrage, que nous verrons pour l'essentiel parfaitement atteints, consistent à identifier les problèmes liés à la méconnaissance des cultures juridiques autochtones parmi les acteurs politiques et juridiques québécois, à contribuer à leur résolution et à favoriser ainsi l'émergence d'un « champ d'étude comparative des droits autochtones et du droit civil au Québec » (Otis, p. 4).

Les bases de la définition de l'adoption coutumière sont traitées sous leurs angles historiques, culturels et sociaux par deux juristes au Nunavik (Mylène Larivière) et parmi les Pre-

mières Nations du Québec (Martine Côté). Carmen Lavallée questionne ensuite la possible émergence d'une interface entre les définitions coutumières et légales de l'adoption. Si l'on aurait parfois souhaité lire des récits d'expérience coutumière plus diversifiés dans leur contenu, associés à une trame historique plus dense permettant de saisir la portée des différentes appropriations coutumières et légales dans les pratiques contemporaines, cette première partie met à la fois en lumière les interactions possibles entre le domaine coutumier et le domaine légal, et la centralité identitaire et culturelle des traditions juridiques. Au terme d'une présentation des traditions juridiques autochtones du Québec qui souligne les difficultés posées par la non-reconnaissance de l'adoption coutumière (Larivière et Côté), le texte de Lavallée milite en faveur d'une plus grande convergence des cultures juridiques dans la perspective de la reconnaissance de l'adoption coutumière, d'une meilleure écoute de la parole des enfants concernés par cette reconnaissance, mais également, et l'idée est centrale, d'une pensée de cette reconnaissance comme pièce d'un mécanisme bien plus vaste déterminant les conditions de vie des enfants autochtones.

La demande de reconnaissance de l'adoption coutumière est abordée relativement à ses fondements, mais également à ses principales limites au regard des normes internationales (Mona Paré), de la *Chartre des droits et libertés de la personne* (Karina Montminy) et du droit constitutionnel canadien (Ghislain Otis). Ces différentes approches font ressortir avec force les tensions qui existent entre les normes juridiques internationales relatives aux droits individuels de l'enfant et les normes relatives aux droits collectifs des peuples autochtones. Elles démontrent dans cette perspective la nécessaire implication des instances autochtones internationales dans le débat sur l'adoption coutumière encore largement dominé par les perspectives du droit de l'enfant (Paré, p. 109), ainsi que les apports – que Karina Montminy montre parfois insoupçonnés – du droit à l'égalité (Paré, p. 118-121) consacré par la *Chartre des droits et libertés...* québécoise dans la reconnaissance légale de l'adoption coutumière au Québec. Cette deuxième partie met également en lumière l'impossibilité et l'illégitimité, pour le Québec comme pour le Canada, de « nier la juridicité de l'adoption coutumière » (Otis, p. 156), et la nécessité consécutive d'engager des négociations d'accords statuant sur la compétence autochtone en matière d'adoption – vecteur le plus légitime, selon le directeur de l'ouvrage, d'un droit protégeant à la fois « l'intérêt de l'enfant, les droits fondamentaux et le particularisme juridique autochtone » (Otis, p. 157).

L'ouvrage aborde en dernière instance un certain nombre d'expériences de reconnaissance de l'adoption coutumière par les autorités fédérales (en vertu de la *Loi sur les Indiens*, Martin Reiher), provinciales (Anne Fournier) et dans les territoires et départements d'outre-mer français où sont mis en place différents types de reconnaissance – de la reconnaissance formelle en Nouvelle-Calédonie à la « tolérance comme fait culturel » (p. 204) et arrangements juridiques à Tahiti et à Mayotte (Gilda Nicolau) – susceptibles de nourrir la réflexion québécoise. L'addenda propose une perspective intéressante du dépôt du rapport du Groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone puis du *projet de loi 81* en 2012 ; il conclut à une ouverture québécoise au pluralisme limitée, le législateur ne reconnaissant toujours pas, à leur suite, la garde

coutumière, et imposant « certaines contraintes au libre jeu de la coutume autochtone » (Fournier, Otis et Lavallée, p. 230).

Cet ouvrage collectif est de qualité, tant par la pertinence des axes de réflexion complémentaires dégagés pour aborder les questions posées par le pluralisme juridique, que par les avenues diversifiées empruntées pour y répondre. Les textes et les réflexions rassemblés apportent un éclairage à la fois argumenté et accessible aux fondements et aux obstacles de la revendication de reconnaissance de l'adoption coutumière autochtone au Québec. Relativement à la pluridisciplinarité des approches, l'ouvrage s'adresse tout autant à des chercheurs et à des étudiants universitaires en droit et en sciences sociales, qu'à des acteurs gouvernementaux autochtones et non-autochtones. Il démontre avec finesse la nécessité de poursuivre et de développer l'étude des systèmes juridiques autochtones au Québec pour formuler une proposition tierce reconnaissant tout à la fois le droit civil du Québec et du Canada, et les droits autochtones coutumiers.

Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon, dirs., *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 407 p.

Recenseur : *Brieg Capitaine*
Université McGill/CADIS-EHESS

Alors même que des programmes et des cours consacrés aux études autochtones se créent dans les différentes institutions québécoises, l'on ne disposait d'aucun manuel. Car, la première impression en feuilletant cet ouvrage cohérent et écrit dans un langage clair, avec un souci pédagogique manifeste, est qu'il constitue un excellent manuel d'introduction aux études autochtones au Québec. Il faut donc d'emblée saluer la parution de cet ouvrage collectif généraliste, exhaustif et d'une grande qualité. Mais celui-ci ne constitue pas seulement une excellente synthèse des différents aspects de la vie sociale des Autochtones au Québec. Il possède une véritable unité d'ensemble, fait rare pour un ouvrage collectif qui rassemble pas moins de dix-huit contributions.

L'unité du livre se situe dans le regard complexe et nuancé que les contributeurs portent sur la relation sociale, politique, juridique, culturelle et historique entre le Québec et les peuples autochtones. Chaque contribution, à des degrés variés, livre ainsi un constat nuancé à mi-chemin entre la critique post-coloniale et la théorie sociale de l'action. Le thème de la « rencontre » historique (section I), culturelle, sociale, économique (section II) et politique et juridique (section III) constitue le fil rouge des contributions et rend bien compte des dynamiques relationnelles à la fois riches et ambivalentes entre le Québec et les Autochtones. S'il ne s'agit pas de mettre en opposition Autochtones et Québécois, comme cela est souvent le cas, mais de faire voir ce qu'il y a de commun (au sens universel) et, si l'on veut, de déconstruire cette opposition. Les contributeurs ne tombent pas pour autant dans l'angélisme en dépouillant ces « rencontres » de tout rapport de domination coloniale. Les auteurs se montrent bien souvent critiques à